



REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FÉVRIER 2017

Le vingt février deux mille dix-sept à dix-huit heures, les membres du conseil municipal d'Albertville, convoqués le 14 février 2017, se sont réunis dans la salle du conseil municipal à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de madame Martine BERTHET, maire d'Albertville.

Étaient présents : Martine BERTHET, maire

Vincent ROLLAND, Catherine TERRAZ, Frédéric BURNIER FRAMBORET, Jean-François BRUGNON, Jacqueline ROUX, Yves DUJOL, Pascale MASOERO, Hervé BERNAILLE, Valérie ROUGERON, Marie Christine VANHOUTTE, Josiane CURT, Jean MARTINATO, Marie Agnès LEROUX, Fabrice ZANIVAN, Jean-Pierre JARRE, Chloé CHENAL, Maurice MONTJOVET, Esman ERGUL, Aziz ABBAS, Lysiane CHATEL, Noëlle AZNAR MOLLIEUX, Dominique RUAZ, Laurent GRAZIANO, Michel BATAILLER, Valérie AINAUD, Pierre POINTET qui a quitté la séance à 19h30 en fin des communications et a donné pouvoir à Jean MARTINATO

Étaient excusés :

Muriel THEATE qui a donné pouvoir à Pascale MASOERO
Philippe PERRIER qui a donné pouvoir à Noëlle AZNAR-MOLLIEUX
Claude BESEVAL qui a donné pouvoir à Laurent GRAZIANO
Claudie LEGER qui a donné pouvoir à Dominique RUAZ
Bérénice LACOMBE qui a donné pouvoir à Jean-François BRUGNON

Absent :

David GUILLOT

Le quorum étant atteint (26 personnes), le conseil peut valablement délibérer sous la présidence de Martine BERTHET, maire.

Chloé CHENAL est élue secrétaire de séance.

Conformément au code général des collectivités territoriales, la séance a été publique et le compte-rendu affiché dans les délais légaux.

N° 1-1-1		SA
OBJET	AFFAIRES FINANCIERES Budget primitif 2017 – Ville	
RAPPORTEUR	Hervé BERNAILLE	
PIECE JOINTE	Budget primitif 2017	

Comme nous l'avons évoqué à l'occasion de notre débat d'orientation budgétaire (DOB 2017), l'exercice budgétaire 2017 sera notamment marqué par la **création de notre communauté d'agglomération Arlysère**, avec de nouveaux partages de compétences et une **gestion fiscale conjointe**.

Je vous rappelle que nous voterons de ce fait nos **taux d'imposition le 10 avril prochain, une fois les taux intercommunaux votés**. Dans l'attente, pour assurer l'équilibre de notre budget primitif, nous avons **maintenu le produit global attendu de notre fiscalité et de notre attribution de compensation au montant encaissé en 2016, en lui appliquant toutefois une réfaction prudentielle de 150 K€** (*qui apparaît sur le crédit 73211 – attribution de compensation*).

Un **plan de rénovation urbaine** sera également établi dans le courant de l'année avec nos partenaires au contrat de ville. Sa signature est programmée en octobre. Son programme d'investissement et son plan de financement devront être pris en compte budgétairement en cours d'année par une décision modificative. Nous pourrions également être amenés à ouvrir de nouvelles autorisations de programme dans ce cadre.

Dans ce contexte pour partie incertain à ce stade, nous vous proposons un projet de budget primitif qui répond à nos 4 objectifs prioritaires, à savoir :

- **l'absence de hausse des taux** des impôts locaux, afin de préserver le pouvoir d'achat de nos concitoyens, sachant que cette action s'appréciera à présent au niveau du groupe intercommunal, avec le **principe d'une neutralité fiscale globale commune + agglomération** ;
- le **maintien d'un niveau d'épargne satisfaisant**, en dépit de la hausse constante de notre contribution à l'effort national, par des dépenses de fonctionnement justes et contrôlées ;
- un **niveau d'investissement élevé et cohérent** au soutien de l'activité économique, à l'attractivité du cadre de vie et au maintien des services à la population, en recherchant les effets de levier et les synergies avec le reste du territoire, notamment dans le cadre des transferts de compétence ou de la mutualisation des services avec la nouvelle agglomération ;
- **le désendettement de la commune** pour gagner en marge de manœuvre, avec un **objectif de -4 M€ sur le mandat, d'ores et déjà atteint fin 2016** et que nous veillerons à consolider en 2017.

Pour les deux derniers objectifs, il est entendu que :

- **l'effort d'équipement sera complété en cours d'exercice** une fois les résultats antérieurs intégrés au budget supplémentaire, mais également une fois les subventions complémentaires notifiées, les cessions patrimoniales réalisées, et les nouveaux projets affinés (Maison de l'enfance, programme de rénovation urbaine, rénovation thermique de la Maison des associations,...)
- le recours à l'endettement sera également ajusté en cours d'exercice, au vu de ces mêmes recettes, pour respecter l'objectif d'un **désendettement d'au moins 4 M€ sur la durée totale de la mandature**.

La commission des finances du 13 février courant a examiné ce projet de budget primitif 2017.

Des données chiffrées sont mentionnées dans ce rapport de présentation au titre des réalisations 2016, qui doivent être considérées comme strictement indicatives, dans l'attente du vote des comptes de gestion et administratif de cet exercice.

1. Nous n'augmentons pas les taux d'imposition, et grâce à un effort de gestion au plus juste, nous maintiendrons un niveau d'épargne satisfaisant sans renoncer à la qualité de nos services publics :

1.1. Des recettes de fonctionnement optimisées en dépit de la ponction nationale :

1.1.1. Une gestion fiscale conjointe avec l'agglomération pour une neutralité fiscale des taux envers le contribuable (chapitre 73 – comptes 73111 et 73211) :

Nous nous sommes engagés pour ce mandat 2014 – 2020 à une parfaite stabilité de nos taux d'imposition communaux et nous nous y sommes tenus.

Nous conserverons cet objectif majeur en 2017, sachant qu'il s'agira de la **première année de mise en œuvre de la gestion fiscale conjointe avec l'agglomération**. Sont en effet à l'étude les conditions de mise en œuvre du principe de neutralité fiscale pour le contribuable des taux communaux et intercommunaux, qui est envisagé à l'échelle de la nouvelle agglomération.

Pour mémoire, voici les taux appliqués entre 2011 et 2016 par Albertville :

Taux	2011	2012	2013	2014	2015	2016
TH	16,29%	16,29%	16,29%	16,29%	16,29%	16,29%
FB	24,37%	24,37%	24,37%	24,37%	24,37%	24,37%
FNB	95,94%	95,94%	95,94%	95,94%	95,94%	95,94%

Le **produit de nos contributions directes** était de **9,607 M€ en 2016**, soit une baisse de 0,3 % sur le produit encaissé pour 2015¹. Nous reconduisons ce montant par hypothèse au budget primitif.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
TH	3 705 587	3 844 035	3 926 434	3 972 370	4 115 302	
FB	5 075 864	5 151 046	5 264 518	5 380 504	5 480 744	
FNB	29 841	35 023	38 101	35 641	34 938	
PRODUITS	8 811 292	9 030 103	9 229 053	9 388 515	9 630 985	9 606 748
		2,5%	2,2%	1,7%	2,6%	-0,3%

Le reversement de la quote-part de l'impôt sur les entreprises qui revient à la commune, déduction faite des charges des services qu'elle a transférées historiquement à la Co.RAL, appelé « **attribution de compensation** » (AC) s'établissait à 6,888 M€.

Elle évoluera dans l'année sous l'effet des transferts de compétences, voire de la neutralisation de nos pertes fiscales du fait d'une réduction de nos taux de contributions directes au vu des taux intercommunaux (introduction d'une attribution de compensation fiscale - ACF).

Par hypothèse et par prudence, nous la réduisons de 150 K€ au budget primitif, soit un crédit budgétaire de **6,738 M€**.

1.1.2. Les autres produits des impôts et taxes (chapitre 73) :

Pour faire participer les touristes aux dépenses d'équipement touristiques de la commune, nous avons instauré la **taxe de séjour** au réel en 2015, avec un début d'application en avril 2016. Son produit est estimé à **25 K€** (dont 10 % à reverser au Département), au vu du réalisé 2016 (compte 7362).

A ce stade, la **taxe additionnelle aux droits de mutation** est prévue par prudence à **430 K€** l'identique de son encaissement, bien que son produit encaissé en 2016 dépasse les 535 K€ (compte 7381).

¹ Impact de l'exonération de l'État dite « demie-part des veuves » que nous avons évoqué lors de la décision modificative n°5 de fin 2016.

Elle dépend en effet d'un marché immobilier très fluctuant, qui a profité en 2016 de mesures d'optimisation fiscale temporaires. Nous espérons toutefois retrouver un niveau comparable de recette réelle en fin d'année 2017.

Au total, nos **produits des impôts et taxes s'élevaient à 17,597 M€** au projet de budget primitif :

Recettes	CA 2015	BP 2016	Projet CA 2016	BP 2017	Evol BP à BP	Evol BP/CA16
Contributions directes	9 655	9 766	9 607			
Attributions de compensation	6 888	6 888	6 888			
Sous-total CD-ACF	16 543	16 654	16 495	16 345	-309	-150
Dotation de solidarité communautaire			150	150	150	0
Droits de mutation	431	380	536	430	50	-106
Chap.73 Impôts et taxes	17 643	17 731	17 877	17 597	-134	-280

1.1.3. Les dotations et participations reçues des tiers (chapitre 74) :

Nous maintenons pour l'essentiel les hypothèses de ces recettes que nous avons évoquées lors du DOB 2017, en excluant à ce stade et par prudence la **dotation de solidarité rurale** (DSR - 200 K€ espérés) dans l'attente de sa notification par l'État.

Notre **dotations globale de fonctionnement totale** (DGF) pourrait s'établir à 2,796 M€ en 2017 (montants estimés dans l'attente de sa notification par l'Etat), avec une hypothèse de **contribution communale au redressement des finances publiques de 1,149 M€**, et une **perte de ressource courante de 419 K€** sur le BP 2016 (elle était alors estimée à 3,215 M€ contre les 3,117 M€ finalement notifiés) :

DGF – en K€	Evolution générale 2017	DGF Albertville 2015	DGF Albertville 2016	DGF Albertville au BP 2017
Dotation forfaitaire hors écrêt et contribution		3 499	3 481	3 464
Ecrêtement	< 1% RRF n-1	-68	-157	-250
Contribution au redress des finances pub.	-2,6 Mrds €	-465	-932	-1 149
DSR	+180 M€	100	-	0
DSU	+180 M€	587	593	599
DNP	-	142	132	132
TOTAL DGF	-2,36 Mrds €	3 794 K€	3 117 K€	2 796 K€

Nous retenons en sus un montant d'**allocations compensatrices de la fiscalité locale** de l'État de 472 K€ (comptes 748313 à 74835), ce qui porte nos dotations de l'État à 3,268 M€, contre 3,712 M€ au BP 2016 (soit - 444 K€).

Les financements de la **Caisse d'Allocations Familiales** (CAF - comptes 74781 à 74785) sont en baisse programmée avec le renouvellement du contrat enfance jeunesse pour 2015-2018, et sont estimés prévisionnellement à 860 K€, contre 954 K€ au BP 2016 (soit - 94 K€).

Le **contrat territorial jeunes** (CTJ) du Département pour 2016-2021 devrait être stabilisé à **55 K€** jusqu'en 2018 (en fonctionnement - compte 74731).

Les subventions attendues au titre du **contrat de ville** seront budgétées une fois le plan de financement arrêté pour 2017 avec l'ensemble des partenaires.

1.1.4. Le total des recettes de fonctionnement :

Nous tablons sur des **produits des services et du domaine à 1,161 M€** (*chapitre 70*), contre 1,225 M€ au BP 2016 (soit - 64 K€), du fait notamment de l'arrêt du funérarium municipal en avril (90 K€ de recettes annuelles, 30 K€ prévues pour 2017).

Quant à nos **recettes réelles de fonctionnement**, elles devraient atteindre au total environ **23,703 M€** au budget primitif 2017, sachant que notre moindre contribution au FPIC impactera positivement nos dépenses de fonctionnement.

Nous **perdons donc 823 K€ de ressources** entre les budgets primitifs 2016 et 2017, étant rappelé que la **ponction sur nos ressources du fait de la DGF et des allocations compensatrices de fiscalité explique à elle seule 444 K€ de cette perte de marge de manoeuvre.**

	2012	2013	2014	2015	2016	BP 2016	BP 2017
Les recettes de fonctionnement – K€							
Impôts et taxes	16 857	17 210	17 265	17 643	17 877	17 731	17 597
Dotations, subv, participat	6 620	6 364	6 085	5 768	4 847	4 950	4 407
Pdts services, domaine	1 271	1 270	1 214	1 297	1 244	1 225	1 161
Autres pdts courants	633	661	574	643	950	620	538
Sous-total hors cessions patrimoniales	25 381	25 505	25 138	25 352	24 917	24 526	23 703
	0,6%	0,5%	-1,4%	0,8%	-1,7%	-1,3%	-3,4%
Cessions patrimoniales	2 756	1 275	4 027	2 659	966		
RRF – Recettes réelles de fonctionnement	28 137	26 780	29 165	28 010	25 883	24 526	23 703
		-4,8%	8,9%	-4,0%	-7,6%	-1,3%	-3,4%

Nous prévoyons également des produits de **travaux en régie pour 300 K€** (*opérations d'ordre - chapitre 042*), qui sont conformes au rythme habituel de leur réalisation.

Les **recettes totales de fonctionnement s'élèvent sous ces hypothèses à 24,003 M€**, contre 24,726 au BP 2016, une fois intégrés ces travaux en régie.

1.2. Des dépenses de fonctionnement maîtrisées sans renoncer ni à l'offre ni à la qualité de nos services publics :

Pour garantir un niveau satisfaisant d'investissement, nous continuerons à faire porter nos efforts sur la réduction de nos frais de fonctionnement pour une meilleure performance de nos services publics, comme nous nous y sommes engagés.

Nous utiliserons notamment dans cette démarche de saine gestion les nouveaux leviers d'action que nous offre la mise en place d'une communauté d'agglomération, et la reconnaissance du rôle de ville-centre qu'y joue Albertville. Ces voies d'optimisation de notre gestion seront naturellement affinées tout au long de l'année, en lien avec la nouvelle communauté d'agglomération.

1.2.1. Les charges de personnel (*chapitre 012*) :

Le succès de cette démarche passe nécessairement par la maîtrise de notre premier poste de dépense que sont les **frais de personnel** :

- **11,663 M€ de dépenses sur le budget principal**, comme au BP 2016,
- **soit 53 % de nos dépenses réelles de fonctionnement**
- **une charge nette de 11,063 M€**, similaire à celle de 2016.

Budget principal

En K€	Hypothèses d'évolution 2017	BP 2016	Projet CA 2016	BP 2017	Evol CA à BP	Evol BP à BP
. Revalorisation du point d'indice	0,6 % au 1 ^{er} février				170	
. Revalorisation du SMIC (5 agents)	0,9 % au 1 ^{er} janvier		724	756	ns	
. Régime indemnitaire	revalorisé 1 ^{er} juil 16				32	
. Effet GVT	0,90%				170	
. Protocole PPCR	impact à l'étude				32	
. Autres évolutions					-313	
Rémunérations et charges	1,10%	10 906	11 059	11 150	91	244
Primes d'assurance		351	347	235	-112	-116
. CNFPT	0,90 % comme en 2016					
Cotisations CNFPT CDG		151	144	146	ns	-5
Divers	-	255	111	132	21	-123
Chap.012 Charges de personnel	invariant par prudence	11 663	11 661	11 663	2	0
					0,02%	
Chap.013 Atténuation de charges*	-	320	298	300		
Chap 70 Refacturations aux tiers**		325	298	300		
Charges nettes de personnel pour le budget principal		11 018	11 065	11 063		

nd : non déterminé

ns : non significatif

* indemnités journalières, décharges syndicales, remboursements d'assurance,...

** budgets annexes, EPCI, autres tiers, en cours de rattachement pour 2016

Les contraintes externes :

- la **revalorisation du point d'indice des rémunérations de +0,6 %** au 1^{er} février, se traduira par un surcoût annualisé estimé à + 0,9 %, soit environ **+ 170 K€**,
- la **revalorisation du SMIC (+ 0,9%)** au 1^{er} janvier ne devrait pas avoir d'impact significatif puisque seuls 5 agents sont aujourd'hui concernés,
- le traditionnel **glissement vieillesse² technicité³** (GVT) estimé à environ **+ 170 K€**,
- l'application du nouveau dispositif dit des **parcours professionnels, carrières et rémunérations** (PPCR)⁴ devrait engendrer un coût estimé à ce stade à **+32 K€**,
- le taux de cotisation plafond versée au Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) est invariant à 0,9 % de la masse salariale.

Nos choix internes pour maîtriser les frais de personnel :

- l'impact de la **structuration et l'organisation des services** sera affiné en cours d'année, au regard notamment des transferts d'agents à l'intercommunalité, des départs effectifs à la retraite (8 sont certains à ce jour), du recrutement d'un nouvel agent pour la police municipale,
- la **gestion du temps de travail** passe notamment, à minima, par le gel du coût des heures supplémentaires à 84 K€,
- un **nouveau régime indemnitaire** fonctionnant pour la première fois en année pleine, avec une hausse du coût de **+ 32 K€**,
- l'**optimisation de la couverture de notre risque statutaire** avec des **primes d'assurance** du personnel en baisse significative de **-116 K€** sur le BP 2016, grâce au groupement de commande réalisé avec succès en 2016.

2 Composante vieillesse = avancement quasi automatique d'un agent sur sa grille indiciaire.

3 Composante technicité = avancement de grade d'un agent laissé à la discrétion de son employeur.

4 3 volets principaux du PPCR :

- une refonte des grilles indiciaires, avec la revalorisation des indices entre le 2016 et 2020, en fonction de la catégorie (A, B ou C) et du cadre d'emplois. En contrepartie, diverses indemnités perçues en complément du traitement indiciaire seront progressivement transformées en points d'indices,
- la réorganisation des carrières à compter du 01 janvier 2017,
- une cadence unique d'avancement d'échelon.

Deux personnes effectueront un **service civique** au sein du centre socio-culturel (ils sont mis à notre disposition par la Mission Locale Jeunes) et seront indemnisés à ce titre par la commune.

Nous reconduirons le dispositif d'**emploi de jeunes pour l'été** dans nos services, pour les accompagner dans leur formation et faciliter leur accès au marché du travail.

A des fins de lisibilité et de simplification de nos opérations comptables, les charges correspondant aux agents employés exclusivement pour les besoins des services faisant l'objet d'un budget annexe, ont été à compter de 2016, portées directement sur ledit budget annexe.

Les refacturations internes de ces frais entre le budget principal (qui jusqu'à présent portait la totalité des frais de personnel), et ses budgets annexes, ont donc pris fin l'année dernière.

Les équilibres budgétaires propres à chacun de ces budgets, tant principal qu'annexes, ne seront cependant pas affectés. Seuls les montants apparaissant au budget principal, d'une part au chapitre 012 de dépense, et d'autre part, aux chapitres 70 de refacturation et 013 d'atténuation de charges, seront diminués à due concurrence.

1.2.2. Les charges à caractère général (chapitre 011) :

Notre **recherche d'une meilleure performance de nos services publics** est réalisée sur l'ensemble de nos politiques publiques et de nos modes d'organisation grâce aux actions et outils suivants, déjà évoqués à l'occasion de notre débat d'orientation budgétaire :

- **priorisation de nos projets** et politiques publiques, tant en interne qu'à l'échelle intercommunale pour mutualiser les compétences, réduire les coûts et gagner en lisibilité,
- **amélioration continue de notre politique d'achat**, avec un groupement de commande des **assurances**, qui a pleinement porté ses fruits puisque nos primes ont globalement été réduites de **-216 K€** pour 2017,
- **recherche d'un moindre volume et coût de notre consommation d'électricité et d'énergie**, qui est estimée à environ 1,133 M€ en 2017.
Je vous rappelle que nous avons passé ces dernières années un marché groupé des carburants par le biais de la centrale d'achat public UGAP.
Nous étudions à présent un **plan pluriannuel d'isolation thermique** de nos bâtiments, avec notamment l'isolation du bâtiment de La Poste achevée en 2016 et des travaux programmés sur nos écoles cet été, mais aussi l'étude de la faisabilité de tels travaux sur la Résidence des 4 Vallées et la Maison des associations,
- **modernisation et rationalisation du parc automobile**, avec en 2015 environ 10 véhicules de service en moins, et à partir de 2016 le développement du parc de véhicules électriques, dans le droit fil des engagements que nous avons pris au titre de notre participation au territoire à énergie positive d'Arlyère (TEPOS),
- **adaptation des modes de gestion ou de production** de certains services pour une meilleure performance, avec pour 2017 :
 - le lancement d'un **schéma global de l'offre de stationnement** en lien avec la dynamisation du centre-ville, qui passe par :
 - la reprise en gérance du parking souterrain depuis le 1^{er} février dernier,
 - l'étude du mode de gestion du stationnement de voirie (dans le cadre de la dépenalisation de ses amendes au 1^{er} janvier 2018),
 - le lancement d'un appel d'offres pour une **nouvelle délégation du service de l'eau** en 2018, à la fin de notre contrat actuel,
- **optimisation de notre patrimoine immobilier** (cession de bâtiments, réaffectation, mutualisation, rénovation thermique, accessibilité,...), avec la démarche de **gestion active du patrimoine** que nous souhaitons amplifier,
- **dématérialisation et développement de la ville numérique**, qui nous permettrons de profiter des opportunités d'optimisation des process et des coûts, tout en améliorant le service public.

Nous accueillerons par ailleurs plusieurs **événements majeurs en 2017**, qui sont nécessaires pour une image dynamique et attractive de notre ville, qui favorisent l'installation d'entreprises et donc l'emploi :

Le sport :

- les **25° championnats du monde de handball** : nous versons 25 K€ de participation communale à l'organisateur cette année, en complément des 25 K€ alloués en 2016,
- les **25 ans des Jeux Olympiques d'hiver de 1992**,
- une épreuve de la **coupe du monde de VTT trial**,
- dans le cadre de notre **promotion du vélo**, nous recevons également une **étape du Tour de l'avenir et du Critérium**,

La culture :

- le **festival de jazz** (nous subventionnons son organisateur – 50 K€),
- le **Festival des musiques militaires**, organisé par le Comité des fêtes (40^{ème} anniversaire - 62 K€ de subvention),
- le **Grand Bivouac**, pour lequel nous poursuivons notre important partenariat logistique et financier (subvention de 80 K€),

L'économie et le numérique :

- le **salon neige et glace** pour lequel nous renforcerons le volet économique,
- le 2ème **salon Alpes 3D tech**, dédié à la technologie d'impression 3D en Savoie, sera en 2017 organisé par la Communauté d'agglomération.

Nous attendons de nouveau le soutien dans cette démarche de nos partenaires traditionnels (Arllysère, Département de la Savoie, l'Assemblée des Pays de Savoie, la Région Auvergne-Rhône-Alpes), mais aussi des partenaires privés déjà présents en nombre en 2016.

Avec une dynamique économique renforcée pour certains de ces événements, nous comptons sur l'accroissement de ces financements externes, sans compter les produits directs que pourront nous procurer certains d'entre eux (locations d'espaces, prix d'entrée, mécénat...).

Ces différentes recettes seront naturellement budgétées au fur et à mesure de leur notification et/ou encaissement. Aucune ne figure au projet de budget primitif.

Sous ces différentes hypothèses et orientations, **notre poste d'achat de fournitures et de prestations** est au final **abaissé à 5,122 M€**, comme annoncé au DOB 2017, contre 5,243 M€ au BP 2016 (5,015 M€ en réalisé 2016).

Il apparaît également **en retrait des dotations budgétaires 2011-2016** (à l'exception du BP 2013 mais pour une réalisation 2013 de 5,211 M€).

1.2.3. Les autres charges de gestion courante :

Arllysère table sur une **réduction significative de notre contribution au Fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC)**, estimée à **274 K€**, contre les 433 K€ acquittés en 2016 (donc – 160 K€), avec un territoire intercommunal élargi et dont la nature industrielle est moins significative.

Le fonctionnement actuel du FPIC défavorisait en effet notre ancienne communauté d'agglomération, comme tous les territoires ayant une forte dominante industrielle.

Nous retenons cette simulation dans l'attente de la notification par l'État courant mai (*chapitre 014*):

FPIC	2012	2013	2014	2015	2016	2017p	TOTAL
Enveloppe nationale – M€	150	360	570	870	1 000	1 000	3 950
Contribution Albertville – K€	56,7	126,7	211,0	284,7	433,3	273,6	1 386

L'accompagnement social et l'offre de service du Centre Communal d'Action Sociale à destination des jeunes enfants et des personnes âgées et handicapées seront confortés, avec une subvention de **852 K€** au stade du budget primitif (*compte 657362*).

Nous maintenons par ailleurs notre soutien aux **activités d'aide à domicile** réalisées par le SPAD, en complément des services communaux, à hauteur de **40 K€**, comme au BP 2015 (*compte 6745*).

Nous devons toujours assumer d'importants contingents et charges externes, pour une large part incompressibles :

- le **contingent incendie départemental**, pour **966 K€** (*compte 6553*),
- la dernière annuité de rémunération du délégataire du **parking de stationnement souterrain**, pour **150 K€** (*compte 67443*), puisque le service est repris en gérance à compter du 1^{er} février,
- le co-financement de l'**école privée** pour **192 K€** (*compte 65581*),
- nos contributions au fonctionnement des **groupements intercommunaux** dont nous sommes membre pour **113 K€** (*compte 65541*).

A l'inverse, je vous rappelle la **fin de notre contribution** à la politique de **transport en commun intercommunale** : **215 K€ en 2016** (*compte 65735*).

Le soutien à l'initiative associative est maintenu, alors même que nous réduisons nos propres dépenses, car elle contribue directement à notre qualité de vie en œuvrant notamment pour l'éducation citoyenne des jeunes, la solidarité, la cohésion intergénérationnelle, l'animation du territoire et son rayonnement.

Les éléments modificatifs suivants impactent cependant notre action en ce domaine en 2017 :

- la Communauté d'agglomération Arlysère va se substituer à la commune pour le **subventionnement de la Maison du tourisme** (176 K€ en 2015-2016),
- dans le cadre de la **politique de la ville**, le comité de pilotage du contrat de ville définira prochainement les contours du plan d'action 2017 et nous adapterons autant que de besoin nos crédits budgétaires en décision modificative,
- le CAPS nous a sollicité pour un partenariat économique plus actif à ses côtés, afin de soutenir sa **création d'emplois d'insertion**. Je vous propose donc de prévoir, à sa demande, l'arrêt de son subventionnement (15 K€ en 2016), en contrepartie des prestations de service avec clauses d'insertion sociale que nous pouvons lui confier pour l'entretien de notre parc de mobilier urbain (15 K€ prévus au chapitre 011).

Dans ce contexte, et afin de ne pas geler inutilement les crédits 2017, je vous propose de prévoir une somme de **740 K€** au budget primitif pour les subventions aux associations (*compte 6574*), qui maintient le crédit 2016 aux éléments particuliers développés ci-dessus :

Subventions aux associations	2012	2013	2014	2015	2016	2017*
Crédits ouverts au budget	960 000	931 000	931 000	961 000	945 000	740 000
Crédits consommés	1 079 615	890 328	951 463	863 221	943 740	
<i>Dont Maison du tourisme</i>	<i>377 800</i>	<i>151 650</i>	<i>175 189</i>	<i>176 000</i>	<i>176 000</i>	
<i>Dont CAPS</i>					<i>15 000</i>	
<i>Dont subv exceptionnelles non reconduites</i>					<i>15 000</i>	
<i>Dont autres associations</i>					<i>737 740</i>	

1.2.4. Les projets des services gérés au travers de budgets annexes (chapitres 65 et 67) :

Plusieurs projets les concernant qui devraient avoir des retombées positives en termes de qualité de service, de développement économique du territoire et d'optimisation de leur gestion :

- le **réseau de chaleur** : lancement de la 1^{ère} tranche des travaux en 2017 ; subvention communale de fonctionnement de 50 K€ à ce stade (27 K€ au BP 2016),

- **l'eau** : lancement d'une nouvelle délégation de service public pour le 1^{er} janvier 2018 ; budget annexe s'équilibrant par lui-même,
- **le parking souterrain de l'Hôtel de ville** : passage en régie au 1^{er} février 2017 ; budget annexe s'équilibrant par lui-même,
- **le Centre international de séjour** : passage en concession courant 2016 ; subvention communale de 91 K€ pour couvrir les frais restant à la charge du propriétaire (131 K€ au BP 2016),
- **la cuisine centrale** : reprise de la gestion du service de portage des repas à domicile, antérieurement assurée par le CCAS, avec une subvention communale de 70 K€,
- **les locations de locaux professionnels à TVA** (Centre des finances publiques, espace administratif et Centre national de ski et de snowboard) : fonctionnement en année pleine du CNSS ; subvention communale de 318 K€ (129 K€ en 2016),
- **les opérations d'aménagement** : pas de subvention de fonctionnement, mais une avance en investissement de 10 K€ pour couvrir la provision de dépense.

1.2.5. Le total des dépenses réelles de fonctionnement :

Grâce à notre effort de désendettement et aux opérations de renégociation de la dette conduites en 2016, **nos charges financières** (*chapitre 66*) passent prévisionnellement de 899 K€ au BP 2016 à **804 K€ en 2017**, avec une marge de 25 K€ pour de nouveaux emprunts.

Pour mémoire, les opérations de renégociation ont porté sur les prêts suivants (échanges entre taux fixes), avec un gain net global de 180 K€ sur leur durée résiduelle (inchangée), dont 54 K€ pour le budget principal :

	Budget	Montant initial	Capital restant dû	Ancien taux	Nouveau taux	Gain	Frais avenant	Gain net
NEF	Loc Pro	1 200 000	1 033 475	4,30 %	2,80 %	98 172	7 500	90 672
Crédit Mutuel	Loc Pro	1 200 000	954 122	4,50 %	3,85 %	36 671	1 600	35 071
Crédit Mutuel	Budget principal	2 000 000	1 286 989	3,95 %	3,30 %	56 067	2 200	53 867
						190 910	11 300	179 610

Ces 804 K€ d'intérêts sont en partie refacturés au budget annexe des locations professionnelles à TVA (*chapitre 76*), pour 11 K€ (soit 70,45% de l'annuité). Ils pèsent donc au final à hauteur de 739 K€ sur le budget principal.

Les **dépenses réelles de fonctionnement** s'élèvent au total à **22,001 M€** contre 22,539 M€ au BP 2016 :

Les dépenses de fonctionnement – K€	2012	2013	2014	2015	2016	BP 2016	BP 2017
Ch à caractère général	5 336	5 212	4 799	4 890	5 015	5 243	5 122
Ch de personnel	11 456	11 541	11 600	11 682	11 661	11 663	11 663
Contingent, particip, subv	3 601	3 655	3 833	3 907	4 023	4 316	4 012
Sous-total ch de gestion courante	20 393	20 408	20 231	20 479	20 698	21 221	20 797
	3,6%	0,1%	-0,9%	1,2%	1,1%	-0,9%	-2,0%
Ch financières	883	994	957	899	851	899	804
Ch exceptionnelles hors SAMSE	626	450	465	347	655	419	400
DRF – hors annulation rattachement vente SAMSE	21 902	21 852	21 653	21 724	22 204	22 539	22 001
	-0,2%	-0,2%	-0,9%	0,3%	2,2%	-1,0%	-2,4%
Annulation du rattachement vente SAMSE	0	0	0	1 900	0		
DRF – dépenses réelles de fonctionnement	21 902	21 852	21 653	23 624	22 204		
	-0,2%	-0,2%	-0,9%	9,1%	-6,0%		

Les **dépenses totales de fonctionnement** s'établissent quant à elles à **24,003 M€**, une fois intégré l'autofinancement de 2,001 M€ (1,2 M€ d'amortissements et 802 K€ de virement volontaire à la section d'investissement), contre 24,725 M€ au BP 2016.

1.3. Un niveau prévisionnel d'épargne satisfaisant malgré la forte contrainte pesant sur nos ressources :

Notre **épargne brute** s'établit à ce stade à **3,125 M€**, soit 13 % de nos produits de gestion courante (14 % en 2016 avec 3,419 M€).

Il s'agit là, incontestablement, du **résultat d'une démarche volontariste** dans le contexte économique dégradé, contraint, et pour parti encore inconnu, que nous avons décrit auparavant.

Notre **capacité d'autofinancement de nos investissements** s'élève au projet de budget primitif 2017 à **2,002 M€** (2,187 M€ au BP 2016), dont 802 K€ de **virement volontaire à la section d'investissement** (ligne 023) :

	Chap. M14	2012	2013	2014	2015	Projet CA 2016	BP 2016	BP 2017
Produits de gestion courante	70 à 74	24 748 174	24 843 699	24 564 077	24 708 741	23 967 787	23 905 627	23 164 942
Dépenses de gestion courante	011 à 65+014	-20 392 868	-20 408 229	-20 231 146	-20 478 962	-20 698 121	-21 221 337	-20 796 692
Solde de gestion courante		4 355 306	4 435 470	4 332 931	4 229 779	3 269 666	2 684 290	2 368 250
Autres produits de gestion	013+75+ 042/72	860 069	789 273	850 506	825 893	654 361	734 415	756 875
Excédent brut de gestion		5 215 375	5 224 743	5 183 437	5 055 672	3 924 027	3 418 705	3 125 125
<i>Evolution</i>		<i>-9,7%</i>	<i>0,2%</i>	<i>-0,8%</i>	<i>-2,5%</i>	<i>-22,4%</i>	<i>-6,3%</i>	<i>-8,6%</i>
Produits financiers	76	178	31 667	25 497	20 398	15 605	15 605	10 908
Charges financières	66	-882 706	-993 701	-956 519	-898 676	-850 629	-898 683	-804 000
Résultat financier		-882 528	-962 034	-931 022	-878 278	-835 024	-883 078	-793 092
Solde opérations cession, yc 1,9M€ rattaché Cebal en 2014	775+778 et 042	27 869	53 974	1 999 504	105 641	751 812	-	-
Pdts exceptionnels	77	50 286	72 096	35 657	23 312	479 063	70 000	70 000
Subv exception budgets annexes	Partie 67	-292 115	-100 000	-185 000	-110 000	-129 301	-157 581	-141 000
Autres ch exceptionnelles yc 1,9 M€ annulation rattaché Cebal en 2015	Solde 67	-334 328	-349 796	-280 044	-2 136 837	-525 869	-261 500	-259 250
Résultat exceptionnel hors cession		-576 157	-377 700	-429 388	-2 223 525	-176 107	-349 081	-330 250
Capacité d'autofinancement		3 784 559	3 938 983	5 822 531	2 059 510	3 664 708	2 186 546	2 001 783
<i>Evolution</i>		<i>3,2%</i>	<i>4,1%</i>	<i>47,8%</i>	<i>-64,6%</i>	<i>77,9%</i>	<i>-8,4%</i>	<i>-8,4%</i>
Dotations aux amortissements	'042/68	-1 229 142	-1 181 551	-1 105 694	-785 719	-1 268 392	-1 000 000	-1 200 000
Reprise d'amortissements	'042/78	59 384	-	7 783	-	-	-	-
Résultat de l'exercice		2 614 801	2 757 432	4 724 619	1 273 791	2 396 316	1 186 546	801 783
Dépenses imprévues	022	-	-	-	-	-	-	-
Solde des reports		-	-	-	-	-	-	-
Excédent asst intégré	002	-	-	-	-	-	-	-
Excédent n-1 reporté	002	1 293 544	250 000	500 000	2 350 000	800 000	-	-
Résultat à affecter / Virement		3 908 345	3 007 432	5 224 619	3 623 791	3 196 316	1 186 546	801 783

Les données chiffrées du projet de CA 2016 sont à considérer comme strictement indicatives, dans l'attente du vote des comptes de gestion et administratif de cet exercice. Les dernières opérations d'ordre sont en cours de traitement et des opérations de rapprochement avec les services de la DGFIP doivent encore être conduites.

2. Un niveau d'investissement élevé et la recherche permanente de partenaires pour son financement :

Comme précisé lors du DOB 2017 **nous cherchons toujours prioritairement à dynamiser notre tissu économique, à développer l'attractivité touristique de notre bassin en profitant de ses nombreux atouts, pour garantir et améliorer l'emploi local.**

Notre **effort d'équipement** sera ainsi augmenté au fur et à mesure que nous dégagerons de nouvelles marges de manœuvre budgétaire, notamment grâce aux subventions de nos partenaires (chapitres 20-21-23-204 et 040 pour les travaux en régie).

Il s'élève au stade du **projet de budget primitif à 6,896 M€** (4,021 M€ en 2016), conformément aux hypothèses du DOB 2017 :

- 6,256 M€ d'équipement propre (*chapitres 20 à 23 + travaux en régie du chapitre 040*)
- 0,139 M€ de subventions d'équipement versées aux tiers (*chapitre 204*)
- 0,500 M€ de participation annuelle à la ZAC du Parc Olympique (*chapitre 27*).

2.1. Les dépenses d'équipement propre (*chapitres 20 à 23 et 040*) :

2.1.1. Les opérations pluriannuelles (AP/CP) :

Les opérations qui sont gérées budgétairement sous forme d'autorisations de programme (AP) seront conduites à leur terme, avec une enveloppe de crédits de paiement (CP) 2017 de **4,685 M€** au projet de budget primitif, dont :

- 4,063 M€ pour les opérations ouvertes antérieurement, avec le report d'une grande partie des crédits de paiement de l'opération d'aménagement urbain de l'Hôtel de ville,
- et 622 K€ pour la nouvelle autorisation de programme que nous vous proposons d'ouvrir par ailleurs ce jour pour les travaux de réseaux du centre-ville et d'aménagement de la rue de la République :

N°	Objet	Montant AP fin 2016	Révision 2017	Montant AP 2016 révisée	CP2016	Révision CP 2017	CP2017	CP2018	CP2019	CP2020
2011-01	Bât La Poste, tr 3-4-5	1 217 031		1 217 031	880 042					
2012-01	Maison des associations	1 339 986		1 339 986	7 657					
2015-01	Restaur. Église Conflans	446 796		446 796	15 000		327 396	58 200	46 200	
2015-04	Vidéo-protection	1 112 243		1 112 243	98 300		583 943	220 000	210 000	
2015-05	Aire de jeu QPV	90 000		90 000	0		90 000			
2015-06	Bâtiment serv. Techniques	241 000		241 000	241 000					
2015-07	Agenda d'accessibilité programmée	1 601 168		1 601 168	55 000		456 254	482 194	306 786	300 934
2016-01	Aménagement urbain de Conflans	2 419 200		2 419 200	360 000		2 059 200			
2016-02	Rénovation thermique des écoles	2 458 765		2 458 765	6 766		321 000	1 176 000	480 000	475 000
2016-03	Aménagement urbain HDV	4 480 000		4 480 000	50 000	-1 890 000	150 000	1 890 000	1 880 000	510 000
2016-04	Géodétection géoférenct réseaux	150 000		150 000	75 000		75 000			
2017-01	Réseaux centre aménagt rue République		4 074 000	4 074 000	0	622 125	622 125	2 644 725	807 150	
TOTAL AP ville TTC		15 556 189	4 074 000	19 630 189	1 788 765	-1 267 875	4 684 918	6 471 119	3 730 136	1 285 934

2.1.2. Les autres opérations à gérer sur des crédits d'équipement classiques :

D'autres équipements de nature variées sont d'ores et déjà programmés pour 2017, dont pour les plus significatifs sur le plan financier :

- la tranche annuelle de notre **plan de réhabilitation de nos écoles**, avec une attention particulière portée cette année à **la sécurité dans les écoles**, pour laquelle nous réservons 50 K€. L'Etat poursuit l'examen de notre candidature à l'appel à projet pour la réalisation de ce type de travaux, dans le cadre du FIPDR,
- les travaux d'amélioration de **l'accès au CHAM**, en coordination avec l'agglomération pour le transport urbain, estimés à ce stade à 200 K€,
- l'installation de 7 **bornes de recharge pour les véhicules électriques** (3 à financer par la commune pour 44 K€),
- l'étude pour la création d'un **site patrimonial remarquable** (SPR) sur Albertville (60 K€), pour laquelle la DRAC a confirmé son soutien à hauteur de 50 % du montant HT (soit 25 K€),
- une provision de 400 K€ pour **l'achat de terrains dans le cadre du programme de rénovation urbaine**, dans l'attente de leur revente à l'EPFL 73 (schéma de précaution déjà mis en œuvre en 2016).

Nous prévoyons également un **effort annuel d'entretien du patrimoine existant** (bâtiments, réseaux, matériels, véhicules,...) et d'équipement des services **d'environ 468 K€** au budget primitif, qui pourra être renforcé au fur et à mesure de nos besoins, de la finalisation des projets et de l'émergence de nouvelles marges de manœuvre financières.

Il s'agit autant de garantir un état de santé satisfaisant de nos équipements actuels, que de réduire progressivement les frais de fonctionnement qu'ils induisent, notamment en fluides.

Les **travaux en régie** sont budgétés pour mémoire à hauteur de **300 K€**.

2.1.3. Les fonds de concours et avances versés (*chapitres 204 et 27*) :

Notre projet de budget primitif 2017 tient compte de l'opération d'aménagement de la **ZAC du Parc**

Olympique, qui est concernée par le transfert compétence développement économique à l'agglomération. Dans l'attente d'un éventuel transfert opérationnel, nous budgétons les engagements et projets communaux en cours :

- **participation annuelle de 500 K€** (pour un total de 3 M€ - *compte 2764*),
- **apport gratuit des terrains cessibles** à l'aménageur qui a été valorisé par France Domaine à **2,585 M€** (apport neutralisé budgétairement par des opérations d'ordre patrimoniales – *en dépenses compte 2764 / en recettes compte 1021*).

Les **subventions d'équipement versées** s'élèvent à **139 K€** au projet de budget primitif 2017 :

- **plan qualité routière départemental** : 131 K€ (*compte 204133*),
- **aides à l'amélioration de l'habitat, des commerces et aux économies d'énergies** : 8 K€ (*compte 20422*), qui pourront être ajustés en cours d'exercice au vu du nombre de dossiers présentés et éligibles, sachant que les aides en faveur du logement social d'intérêt communautaire relèvent à présent de la communauté d'agglomération,
- **avances à notre budget annexe** d'opérations d'aménagement : 10 K€ (*compte 27638*).

2.2. Les sources de financement du programme d'équipement hors l'emprunt :

Cet effort d'équipement sera tout d'abord financé par notre autofinancement : 2,002 M€ au stade du budget primitif (amortissements compris pour 1,2 M€).

Les autres recettes d'investissement (4,185 M€ à ce stade) proviendront :

- du fonds de compensation de la TVA -**FCTVA-** pour **406 K€**, qui correspond pour notre commune à la compensation partielle (16,404%) de la TVA acquittée sur nos dépenses d'investissement éligibles 2015 (*compte 10222*),
- de la **taxe d'aménagement** évaluée à **290 K€** (286 K€ encaissés en 2015, 304 K€ en 2016 – *comptes 10223 et 10226*),
- de **subventions d'investissement**, pour un total de 763 K€ (*chapitre 13*):
 - produit des **amendes de police**, que nous estimons par défaut à **58 K€**, à l'identique du produit perçu en 2016, dans l'attente de la notification par l'État entre avril et mai (*compte 1342*),
 - **676 K€** de subventions notifiées et affectées à nos **AP/CP**, proratisées en fonction des crédits de paiement 2017 et du rythme prévisionnel d'encaissement,
 - aux **25 K€ de la DRAC pour l'étude du site patrimonial remarquable**,
 - aux **3,6 K€** de l'État pour le projet de **poulailler municipal**, dans le cadre de l'appel à projet PECV – TEPOS.Elles seront complétées par les subventions attendues de nos partenaires, notamment au PRU, au fur et à mesure de leur notification.
- du **remboursement de la créance détenue sur la SAS** pour le différé de paiement accordé au titre de son achat d'un terrain avenue de Winnenden pour **131 K€** jusqu'au 30 juin 2017 au plus tard (*compte 2764*),
- du remboursement de nos interventions pour salubrité publique (10 K€ - *compte 4542*),
- et de la contrepartie en **dotations des apports en nature de terrains à l'aménageur de la ZAC du Parc Olympique pour 2,585 M€** (*compte 1021*).

Nous disposons donc au stade du budget primitif de **6,301 M€ de recettes d'investissement hors emprunt** (et remboursement d'emprunt par le budget annexe des locaux professionnels à TVA).

2.3. Le recours prévisionnel à l'emprunt et l'équilibre financier du budget :

L'investissement se fera sans pour autant obérer l'avenir puisque nous avons, je vous le rappelle, pour **objectif de désendetter la commune d'environ 4 M€ sur le mandat et que nous**

devrions tenir cet objectif avec nos orientations budgétaires actuelles.

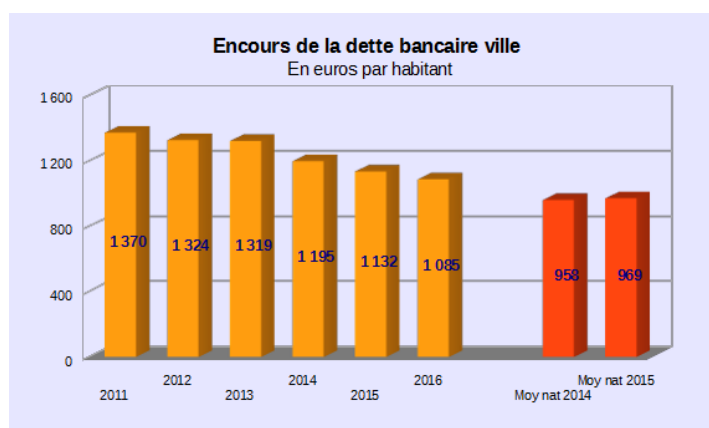
Notre **encours de la dette s'élève fin 2016 à 21,593 M€ sur le budget principal** (dont 371 K€ pour les locaux professionnels à TVA et 696 K€ de reports d'emprunts CDC pour l'AP/CP 2016-02) :

	Encours 31/12/2013	Encours 31/12/2015 yc report	Encours 31/12/2016 yc report	Variation depuis 2013
Emprunts long terme	24 061 796	22 930 748	21 592 931	-2 468 865
Emprunt « SAMSE »			0	0
CLTR	1 957 000	0	0	-1 957 000
TOTAL banques	26 018 796	22 930 748	21 592 931	-4 425 865
Dettes fournisseurs	1 660 000	1 900 000	0	-1 660 000
TOTAL dettes	27 678 796	24 830 748	21 592 931	-6 085 865

**Evolution de l'encours de la dette au 1er janvier
(hors CLTR)**



Même s'il diminue régulièrement depuis 2014, notre **niveau d'endettement par habitant** auprès des établissements bancaires (**1 085 €/habitant** en 2016) reste légèrement supérieur à la moyenne observée dans les autres communes de notre strate démographique (969 €/hab en 2015), soit 2,290 M€ d'encours en plus, et nous souhaitons continuer à nous rapprocher progressivement de ce ratio :



Le **remboursement en capital des emprunts** souscrits à ce jour par le budget principal s'élève à environ **2,128 M€** en 2017. Il convient de lui ajouter une provision budgétaire pour les emprunts à souscrire en cours d'année, que nous avons estimée à 20 K€.

Nous n'avons pas de désendettement minimal à opérer contractuellement cette année sur notre emprunt de crédit-revolving (CLTR) puisqu'il n'a pas été mobilisé à fin 2016.

Il nous faut aussi rembourser pour moitié (soit **299 K€**) le **prêt relais FCTVA** accordé pour 599 K€ en 2015 par la Caisse des Dépôts et Consignations (sur 29 mois au taux de 0%) (*compte 103 au bilan*).

Pour faire face à ces échéances, nous disposons de **114 K€** de recette en **remboursement de capital d'emprunt par notre budget annexe** des locations professionnelles à TVA.

Pour assurer l'**équilibre financier** de notre section d'investissement, il nous faut donc réserver 2,333 M€ de ressources propres à nos échéances d'emprunt (2,148 M€ d'échéance de prêts + 299 K€ de prêt relais FCTVA - 0,114 M€ de remboursement). Cette somme est aisément couverte par une partie de nos ressources propres, soit :

- l'autofinancement : 2,002 M€,
- et une partie du FCTVA : 331 K€ sur les 406 K€ attendus, soit un solde disponible de 75 K€.

Il est inutile de faire peser sur nos services publics un effort d'épargne immédiat et exclusif pour des investissements de long terme, en limitant trop strictement le recours à l'emprunt.

Ce financement externe permettra donc d'équilibrer notre section d'investissement.

Nous observons en sus, depuis deux ans, une **détente des marchés financiers**, avec un accès facile au crédit, à des taux historiquement bas. Cette tendance devrait perdurer au moins pour partie en 2017, d'autant que nous devrions être éligibles à certains prêts bonifiés de la CDC.

A ce stade, les crédits budgétaires de **recours à l'emprunt** comprennent ainsi les éléments suivants, pour un **total de 5,648 M€** (pour financer 6,896 M€ d'équipement):

- **537 K€** de mobilisation de la dette en **crédits-revolving (CLTR)**, soit le plafond contractuel autorisé (*chapitre 16, compte 16449*).

Ce contrat, encore en vigueur en 2017 (pour la pénultième année) auprès de la Caisse d'Épargne, nous permet de mobiliser librement jusqu'à pour couvrir notre besoin de financement, à un coût très faible (T4M + 0,10 %),

- **321 K€ de prêt à 0 % de la CDC** pour les crédits de paiement 2017 de **rénovation thermique de nos écoles** du Val des Roses et du Champ de Mars (AP n°2016-02). Ce crédit sera supprimé au budget supplémentaire avec le report d'emprunt correspondant 2016 de 695 K€ (souscription de l'encours avant les travaux pour préserver les droits à prêts bonifiés 2016 de la commune - *chapitre 16, compte 1641*),
- **400 K€ de provision pour l'achat de terrains à la Contamine**, dans le cadre du programme de rénovation urbaine, auxquels devrait se substituer un produit de cession à l'EPFL 73 si cet achat se concrétise (*chapitre 16, compte 1641*),
- **4,390 M€ de recours à l'emprunt long terme** (*chapitre 16, compte 1641*).

Ce montant est en-deçà des offres reçues en 2015-2016 lors de nos derniers appels d'offres bancaires, sachant que l'accès aux marchés financiers devrait encore être aisé cette année, du fait notamment de la volonté de la Caisse des Dépôts et Consignations d'intervenir à nos côtés avec des prêts à taux bonifiés (notamment à taux 0 % pour la transition énergétique). Cette inscription n'est donc pas de nature à entacher la sincérité et l'équilibre de notre budget primitif.

Elle sera de plus largement réduite en cours d'année, avec l'affectation du résultat excédentaire de fonctionnement (estimé à ce stade à 3,2 M€), les cessions foncières et les subventions d'investissement 2017. L'objectif demeure celui d'un désendettement stabilisé à environ 4M€ en fin d'année, soit un recours réel à l'emprunt 2017 oscillant entre 2,1 et 2,5 M€.

C'est sur ces bases que je vous propose d'**approuver le projet de budget primitif 2017 du budget principal** tel qu'annexé, qui s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 24 002 725 € en fonctionnement et 11 949 515 € en investissement.

DECISION

**Le conseil municipal, à la MAJORITE des suffrages exprimés,
approuve la proposition du rapporteur**

avec 6 votes CONTRE

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Le registre est signé par les membres présents,
Le maire,

Membres en exercice	33
Membres présents	26
Membres présents ou représentés	32
Abstentions	0
Suffrages exprimés	32
Contre	6
Pour	26

Délibération rendue exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
Publication ou notification le 24 février 2017

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.